

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de BULLY LES MINES

AVIS D'ENQUETE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE
DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET D'AUTORISATION D'EXPLOITER
UN ENTREPOT LOGISTIQUE
PAR LA SOCIÉTÉ PARCOLOG GESTION

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 11 octobre 2018, une enquête environnementale unique est ouverte pendant 31 jours à partir du 5 novembre 2018, sur les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur la commune de BULLY LES MINES par la Société PARCOLOG GESTION.

M. Arnaud DERNONCOUR est chargé du suivi du dossier de la Société PARCOLOG GESTION - Tél :01.39.30.51.93 ou par mail : a.dernoncour@parcolog.fr.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de BULLY LES MINES, 62, rue François Brasme, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE Autorisation > PARCOLOG GESTION – BULLY LES MINES.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale « MRAE » et le mémoire en réponse à cet avis sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : LIEVIN, GRENAY, AIX NOULETTE et ANGRES.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de BULLY LES MINES du lundi 5 novembre 2018 au mercredi 5 décembre 2018 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de BULLY LES MINES ou les formuler à M. Claude DUJARDIN, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 5 novembre 2018 de 13 h 30 à 17 h 00
- le mardi 13 novembre 2018 de 13 h 30 à 17 h 00
- le mercredi 21 novembre 2018 de 8 h 30 à 12 h 00
- le jeudi 29 novembre 2018 de 8 h 30 à 12 h 00
- le mercredi 5 décembre 2018 de 13 h 30 à 16 h 30

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 5 novembre 2018 au 5 décembre 2018, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE Autorisation – PARCOLOG GESTION – réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de BULLY LES MINES ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête publique, le maire de BULLY LES MINES statuera sur la demande de Permis de Construire et le Préfet du Pas-de-Calais sur la demande d'autorisation environnementale.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE Autorisation – PARCOLOG GESTION, les informations relatives à ce projet.